

n°22



CONSTRUIRE !

Bulletin d'information CFE-CGC de PSA Peugeot-Citroën Mulhouse

EDITO

JE SUIS RU ET POURTANT

La section CFE CGC s'est récemment dotée d'un groupe de travail « RU » qui se charge de recenser les soucis et les attentes des Responsables d'Unité du Site.

En tant qu'RU, nous sommes confrontés à une dure réalité : un turn-over constant d'intérimaires ou de CDD, des équipes où l'effectif dépasse largement la cible, une délinquance des fonctions d'appuis (le RU devient fonction d'appui), une omnipotence des contrats d'objectifs imposés sans choix, une moindre reconnaissance de notre fonction, un fusible tout trouvé pour la direction en cas de problèmes.

Et pourtant, nous savons tous que « la belle machine » aurait du souci à se faire sans le RU : qui n'hésite pas à se mettre en poste en cas d'absence ou de retard de son personnel, qui « adapte » les règles pour démarrer à l'heure, qui fait des DECLICS pour répondre aux objectifs sans en récolter le moindre remerciement ni centime, qui ne compte pas ses heures pour suffire aux exigences d'une direction pas toujours à son écoute, qui fait le tampon entre la direction et les organisations syndicales ouvrières qui trouvent là aussi un bon moyen pour se défouler.

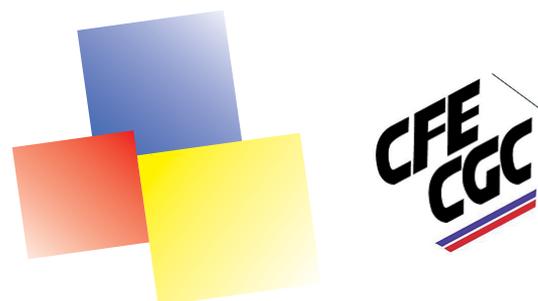
Bien qu'on nous rappelle souvent que nous sommes « la clef de voûte » du système de fabrication PSA, nous sommes **aussi** la **seule** fonction d'encadrement de production qui ne mène pas au statut cadre et cela malgré les engagements de la DRH (faisant écho à nos revendications) et en dépit des responsabilités assumées.

La fonction de RU est présentée comme un passage obligé pour les Bac +2. Mais est-il prudent de les démotiver dès leur arrivée dans l'Entreprise ? Quelles opportunités de carrière leur sont proposées, en dehors de la DPTA avec ses contraintes de mobilité?

Si l'on souhaite que les RU soient toujours motivés par leur fonction par ailleurs très enrichissante, il faut respecter les engagements d'évolution. **La direction doit désormais aller au bout des choses !**



Jean Christophe LAUNAY



Sommaire

Editorial	1
Qui sommes nous ?	2/3
Les mandats extérieurs	
Dossier :	
La pension de réversion	4
La retraite	5
Les 30 ans de la section	6
L'AG du SMAV	7

JUILLET 2005



QUI SOMMES-NOUS ?

Depuis toujours, la section CFE - CGC de PSA Mulhouse, met un point d'honneur à être présente dans les principaux organismes extérieurs paritaires. Cette présence revêt un double enjeu, premièrement elle permet de faire connaître et de défendre les valeurs de la CFE - CGC dans ces organismes et deuxièmement de rendre plus efficace l'aide que la section syndicale peut apporter à ses adhérents. **Si vous désirez avoir des conseils ou des informations, n'hésitez pas à nous contacter au 03 89 09 35 64 ou par mail : mulhouse@cfecgc-peugeot.com**

DEFENSE DU SALAIRE

CONSEILLERS PRUD'HOMMAUX

Mulhouse section Encadrement :
Maurice SCHNOEBELEN

Mulhouse section Industrie :
Michel SEGURA

CONSEILLERS DES SALARIÉS

Jean-Marie GRIVEL
Bernard HORN
Jean RENNO

EMPLOI - CHÔMAGE

ASSEDIC

Conseil d'Administration

Titulaire : Alain TEYSSIER
Suppléant : Lucien FINCK

Commissions paritaires

Titulaire : Jean RENNO
Suppléant : Lucien FINCK

APEC

Comité Paritaire Régional

Président : Maurice SCHNOEBELEN



ENSEIGNEMENT - FORMATION

ENSEIGNEMENT - FORMATION

CFAI : (Centre de Formation des Apprentis Industrie)
Membre du Conseil de Perfectionnement : Jean-Marie KIEFFER

FONGECIF : Titulaire : Jean-Marie KIEFFER
Suppléant : Estelle LINDER

OPCAREG : (Organisme de collecte de fonds)
Titulaire : Jean-Marie KIEFFER
Suppléants : Estelle LINDER – Eric HOFFARTH

GRETA : (Formation continue pour adultes)
Conseils de perfectionnement : Jean-Marie GRIVEL

SERFA : (Formation continue pour adultes)
Titulaire : Jean-Marie GRIVEL

Conseillers de l'Enseignement Technologique : Bertrand CLERC – Franck VANDERSOUEPEL

COPIRE : (Commission Paritaire Interprofessionnelle Régionale de l'Emploi)
Titulaire : Jean-Marie KIEFFER



QUI SOMMES-NOUS ?

ORGANISMES SOCIAUX - RETRAITE

SÉCURITÉ SOCIALE	
<u>CRAV Alsace-Moselle</u> :	Titulaire : Jean RENNO
<u>URSSAF</u> :	Titulaire : Pierre BEVILACQUA Suppléant : Alain TEYSSIER
<u>Tribunal Sécurité Sociale : (TASS)</u>	Suppléant : Michel SEGURA
<u>Commission Départementale de Recours Gracieux</u> :	Titulaire : Jean RENNO Suppléant : Auguste GRIENEISEN
<u>Tribunal du Contentieux et de l'Incapacité (TCI)</u> :	Laurent GAUTHERAT (Mulhouse-Colmar) Aimé BELLICAM Pierre SUTTER Lucien FINCK
<u>Comités Techniques Régionaux : CTR1 de la CRAM</u> (industrie de la métallurgie)	Patrick RUMMELHART
<u>Gestion du régime local assurance maladie d'alsace</u> :	Suppléant : Alain TEYSSIER

RETRAITE : Caisses de Retraite Complémentaire	
<u>CAPIMMEC 68 : (Agirc)</u> Institution de retraite complémentaire Cadres	Maurice SCHNOEBELEN Martial PETITJEAN Danièle FLECHER
<u>IREC 68 : (Arrco)</u> Institution de retraite complémentaire Non Cadres	Maurice SCHNOEBELEN
<u>URRPIMMEC :</u> Institution de prévoyance décès, maladie et invalidité	Maurice SCHNOEBELEN

Suite au prochain numéro...



DOSSIER

PENSIONS DE RÉVERSION : NOUVELLES MODALITÉS D'ATTRIBUTION

Suite aux vives critiques formulées par la CFE-CGC sur les premiers décrets d'application du 24 Août 2004, de nouvelles dispositions sont prises. En particulier, la condition de ressources est assouplie. Les avantages de réversion servis par les régimes légalement obligatoires et complémentaires aux régimes de base (agirc, arrco, notamment) ne sont pas retenus lors du calcul de ressources.

Ne sont pas retenus non plus :

- les revenus des biens mobiliers et immobiliers acquis du chef du conjoint décédé (ou qui proviennent de la succession).
- les revenus d'activité et de remplacement de l'assuré décédé.

Désormais, les conditions d'attribution sont les suivantes, sachant que :

- La condition d'âge est supprimée de façon progressive.
- Sont complètement supprimées les conditions de durée de mariage , d'absence de remariage pour le conjoint (ou l'ex-conjoint) survivant.

<p align="center">Situation matrimoniale et âge</p>	<p>Avant le 01 juillet 2004, le conjoint survivant pouvait bénéficier d'une pension de réversion à condition d'être âgé de 55 ans au moins, d'avoir été marié au moins 2 ans avant le décès ou la disparition de l'assuré (sauf enfant issu du mariage) et ne pas être remarié. Une allocation de veuvage était allouée au conjoint survivant âgé de moins de 55 ans.</p> <p>Désormais les conditions de durée de mariage et d'absence de remariage sont supprimées : la condition d'âge est progressivement abaissée jusqu'à sa complète disparition.</p> <p>55 ans pour les pensions prenant effet avant le 01/07/2005 52 ans pour les pensions prenant effet avant le 01/07/2007 51 ans pour les pensions prenant effet avant le 01/07/2009 50 ans pour les pensions prenant effet avant le 01/07/2011.</p> <p>A compter du 01 janvier 2011, aucune condition d'âge minimum ne sera opposable au demandeur.</p>
<p align="center">Ressources</p>	<p>Avant le 01 juillet 2004, étaient prises en compte les seules ressources personnelles du conjoint survivant. Lorsque ce dernier bénéficiait d'un avantage personnel de retraite, des règles de cumul étaient prévues.</p> <p>Désormais, la pension de réversion est attribuée lorsque les ressources du conjoint survivant ne dépassent pas 2080 fois le montant du smic horaire en vigueur au 01 janvier de l'année considérée. Si l'intéressé vit en ménage, les ressources du ménage ne doivent pas dépasser 1,6 fois le montant précédent.</p> <p>Si ces plafonds de ressources sont dépassés, la pension de réversion est réduite à due concurrence, tout comme, le cas échéant, la majoration forfaitaire pour enfant à charge.</p> <p>Date d'effet : 01 juillet 2004</p>
<p align="center">Taux</p>	<p>Le taux est inchangé : 54 % de la pension principale dont bénéficiait ou aurait bénéficié l'assuré décédé.</p>
<p align="center">Cumul emploi et pension de réversion</p>	<p>Est accepté le cumul partiel d'un revenu d'activité avec une pension de droit dérivé. Un abattement de 30% est opéré sur les revenus d'activité personnels du conjoint survivant dès lors qu'il est âgé de 55 ou plus.</p>



LA COTISATION SOCIALE SUR LA CONSOMMATION DÉFENDUE PAR LA CFE-CGC POUR AMÉLIORER LES REVENUS DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

QU'EN EST-IL AUJOURD'HUI ?

Alors que le déficit des branches de la sécurité sociale se creuse, nous assistons à un amenuisement de la masse salariale du secteur privé. Cette masse sur laquelle sont assises les cotisations basées sur les revenus du travail alimente en grande partie les recettes de l'assurance maladie.

Dans ce contexte, comment peut-on garantir la pérennité du régime de l'assurance maladie ?

Les prestations de l'assurance maladie profitent à tous et non pas uniquement aux salariés. Cette assiette n'a donc plus de justification idéologique. Ce sont bien les salariés qui sont majoritairement pénalisés.

En plus de la maîtrise des dépenses de l'assurance maladie mise en place par le gouvernement, les caisses et les praticiens, il y a lieu de garantir des recettes durables et croissantes et améliorer la compétitivité des Entreprises Françaises afin qu'elles soient plus porteuses d'emplois.

Dans ce contexte, la CFE-CGC propose le remplacement de la part employeur des cotisations, par la création d'une nouvelle cotisation, affectée au financement de l'assurance maladie.

DÉFICIT EN MILLIARDS D'EUROS DE LA BRANCHE MALADIE			
2001	2002	2003	2004
2,1	6,1	10,6	13



POUR AIDER AU FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE, UNE SOLUTION EXISTE.

Une TVA « sociale » ou de compétitivité :

Elle consiste à transférer les cotisations sociales vers cette nouvelle TVA. Elle entraîne la diminution du prix de revient des produits fabriqués.

Les avantages de cette TVA sociale :

La TVA, n'est pas un impôt direct sur la production et n'est donc pas une charge fixe pour les Entreprises, contrairement à la taxe professionnelle, qui devient un frein à l'investissement ou à l'embauche.

Elle traite de la même manière les importations et la production nationale.

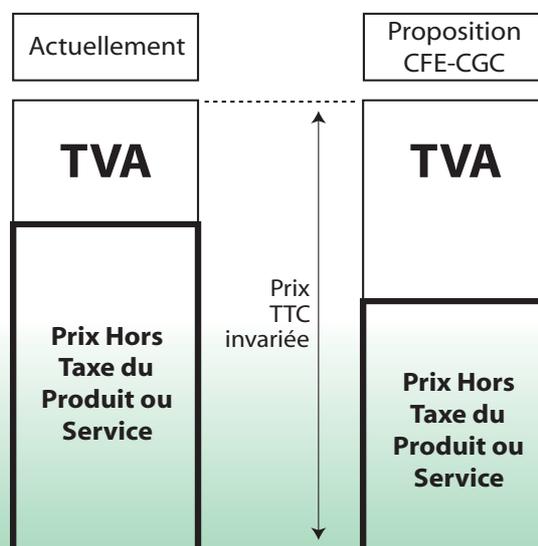
Le fait que cette TVA charge l'importation et qu'elle soit déductible à l'exportation, montre qu'elle agit exactement comme un régulateur puisqu'elle modifie les termes de l'échange.

Elle a l'avantage d'être à la fois un système d'équité par rapport au reste du monde et un système qui permet d'encourager l'emploi.

Elle se cale sur les distorsions de change des pays en voie de développement, cumulant à la fois la sous-évaluation de leur monnaie et leur faible niveau de coût de production.

Cette TVA « sociale » et de compétitivité se veut être un système d'équilibre au sein de l'Organisation Mondiale du Commerce.

La CFE-CGC a mis à profit le lundi de Pentecôte, pour rencontrer les élus territoriaux et leur déposer cette proposition.





HISTORIQUE DE LA SECTION

de **1974 à 2005**

LES GRANDS MOMENTS DE L'HISTOIRE DE LA SECTION

Le 30 avril dernier, la section syndicale de Peugeot Citroën du site de Mulhouse a fêté son 30^e anniversaire. Une trentaine d'élus ou désignés de la CFE - CGC, se sont retrouvés dans la région Mulhousienne. Parmi les invités figuraient : B. VAN CRAEYNEST, J.P. CHAFFIN, D. FLECHER (Fédération CFE – CGC de la Métallurgie), J.L. WALTER (Confédération CFE – CGC), les présidents de l'Union Régionale, Henri KIRSTETTER et de l'Union Départementale du Ht-Rhin, Alain JACQUIAU de même qu'Anne VALLERON, Délégué Syndical Central Adjointe de PSA.

A cette occasion ont été rappelés les grands moments qui constituent l'histoire, déjà très riche de la section, commencée par Jean MEYER en 1974. Ce dernier, fondateur de la section syndicale, CGC à l'époque, a été le moteur connu et reconnu de nos structures régionales et maître d'œuvre de leur développement et de leur aura nationale. Maurice SCHNOEBELEN a évoqué la mémoire de nos amis, militants actifs, disparus prématurément au cours des quatre dernières années : Bernard BAUMGARTNER, Gérard LEMARQUIS, Jean-Paul PHEULPIN et Jean MEYER.

1974	Jean MEYER, 1 ^{er} délégué syndical CGC.
1977	La CGC devient majoritaire au CE en alliance avec CFTC et FO.
1979	Maurice SCHNOEBELEN, Secrétaire du CE. La CGC négocie la suppression du pointage des ETAM.
1985	Maurice SCHNOEBELEN, responsable de la section CGC du CPM. La CGC met fin au déclassement des ETAM.
1989	Jean MEYER, Délégué Syndical Central de Peugeot. Danièle FLECHER, Vice Présidente de la Fédération. Jean-Marie KIEFFER, Président du FONGECIF d'Alsace. Conflit Peugeot, la CFE-CGC titre "Calvet, négociation ou démission".
1990	J.L. WALTER succède à Jean MEYER, Président du Comité Economique et Social d'Alsace.
1998	Maurice SCHNOEBELEN, Président du SMAV entre au Comité Directeur de la Fédération. Pierre BEVILACQUA devient Délégué Syndical Central PSA.
1999	Jean RENNO, Président des ASSEDIC du Haut-Rhin. « Construire » - 1 ^{er} bulletin trimestriel diffusé à tous les ETAM et Cadres du site.
2000	« Construire » - 1 ^{er} site internet de la section. La CFE-CGC négocie le passage des ETAM 365 à Cadre K92. Jean-Marie GRIVEL, Vice Président de l'ACSP.
2005	Score historique : 70% des voix ETAM et Cadres aux élections DP. 30 ^e anniversaire de la CFE-CGC PSA Mulhouse. Martial PETITJEAN succède à Maurice SCHNOEBELEN à la tête de la section syndicale.



L'AVENIR : LES TRENTAS SUCCÈDENT AUX QUINQUAS

Maurice SCHNOEBELEN, s'est attaché à favoriser le rajeunissement des militants. Le bilan est plutôt positif, PSA Mulhouse est désormais, avec ses 600 adhérents soit 30% des ETAM et Cadres et 70% de voix aux élections professionnelles, la deuxième section syndicale de la Fédération de la Métallurgie.

Martial PETITJEAN, jeune quadra, a désormais avec ses 40 jeunes militants, la destinée de la section syndicale entre ses mains.

Bravo à toute l'équipe et bon vent à la CFE-CGC de PSA Mulhouse.



AG DU SYNDICAT DE LA MÉTALLURGIE D'ALSACE ET DES VOSGES



Maurice SCHNOEBELEN Président du SMAV.

Le Syndicat de la Métallurgie d'Alsace et des Vosges (SMAV) a tenu son Assemblée Générale devant 180 adhérents et militants des 3 départements le 26 mai 2005 à RIXHEIM en présence de Jean-Louis WALTER, Secrétaire Général de la Confédération, Bernard VAN CRAEYNEST, Président de la Fédération de la Métallurgie et Danièle FLECHER, Secrétaire Générale de la Fédération ;

Une minute de silence a été observée à la mémoire de Jean MEYER et de Gérard LEMARQUIS qui nous ont quittés au cours des 3 dernières années. La Section Syndicale de PSA MULHOUSE, 1ère section du SMAV en nombre d'adhérents est fortement représentée au bureau ainsi qu'au Conseil Syndical.

- Maurice SCHNOEBELEN, Président est réélu ; Martial PETITJEAN, Secrétaire Général Adjoint ; Lucien FINCK, Trésorier Adjoint ainsi que Pierre BEVILACQUA et Jean-Marie GRIVEL font partie du nouveau bureau
- Alain TEYSSIER devient Réviseur au Comptes du Syndicat
- Bernard BIGOURD, Luc TOULOUSE, Serge SEIGNEZ, Jean-Marie KIEFFER, Michel SEGURA, Jean RENNO, Patrick RUMMELHART et Aimé BELLICAM font partie du nouveau Conseil Syndical.

Rappelons que Maurice SCHNOEBELEN et Lucien FINCK siègent également, respectivement, au Comité Directeur et à la Commission Financière de la Fédération de la Métallurgie.



P. BEVILACQUA est honoré par B. VAN CRAEYNEST, Président de la Fédération pour ses 25 années de dévouement.

Tout en félicitant l'équipe sortante du SMAV pour sa progression constante de plus 36% au cours de la dernière décennie, les responsables confédéraux et fédéraux ont abordé l'essentiel des préoccupations actuelles du personnel d'Encadrement, Professionnels, Etam et Cadres. En particulier, le dialogue social, le temps de travail et le lundi de pentecôte, les classifications, l'emploi et les délocalisations, la compétitivité des entreprises, ont constitué autant de sujets de débat avec la salle, avec un éclairage particulier sur la position et la présence de la CFE-CGC dans le cadre de la Communauté Européenne.



J.M. GRIVEL est honoré par D. FLECHER, Secrétaire Générale de la Fédération pour 20 années de dévouement.

L'Assemblée Générale a été suivie du tirage de la tombola organisée à cette occasion dont le gros lot était un voyage en Tunisie pour 2 personnes. 14 personnes du site ont emporté un lot, la liste étant disponible auprès de nos représentants CFE-CGC du site.



A. TEYSSIER, Nouveau Réviseur aux comptes du SMAV.



Le nouveau bureau du SMAV :

Lucien FINCK, 1er à partir de la gauche
Pierre BEVILACQUA, 3e à partir de la gauche
Maurice SCHNOEBELEN, 8e à partir de la gauche
Martial PETITJEAN, 9e à partir de la gauche
Jean-Marie GRIVEL, 4e à partir de la droite



Communication

L'Univers de l'objets PUB
+ 7000 objets Pub en ligne
et de cadeaux d'Entreprise

www.acbcom.com

le site le plus important de la région

QUIK TOP
Notre exclusivité
2005



ACB COM
68200 Mulhouse

Le partenaire des Entreprises,
Comités d'Entreprises et Associations

Sling'up
Notre Création



*L'écharpe éponge
utile, pratique et douce*

Tél : 03 89 43 01 86
Courriel : info@acbcom.com

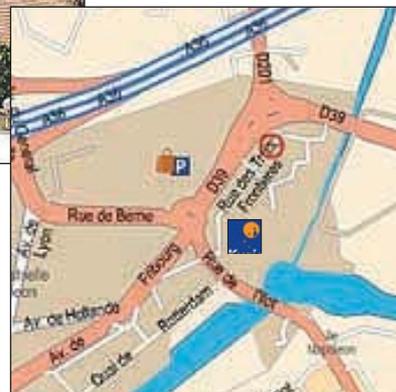
KYRIAD

Nord Illzach – Ile Napoléon

Un Hôtel Restaurant de caractère



Vous attendez des amis, de la famille ?
Avec votre carte Peugeot, Eliane et Joseph BLEICHNER vous consentiront 10% de remise sur le prix des chambres



Zone d'activité à 500m du site

PSA Peugeot Mulhouse

23, rue des 3 frontières – 68110 Illzach

Tèl : 03 89 61 81 50 Fax : 03 89 61 94 39



CPM

CAISSE DE PREVOYANCE MULHOUSIENNE

UNE VRAIE MUTUELLE A VOTRE SERVICE

Siège: 45 rue de la Sinne - B.P. 1189 - 68053 MULHOUSE CEDEX
Tél. 03.89.45.44.14 - Fax : 03 89 46 44 72

Internet : www.cpm-mutuelsante.com



MUTUALITÉ FRANÇAISE

UNE COUVERTURE SANTE AVEC DES PROPOSITIONS ADAPTEES A VOTRE SITUATION

TARIF SPECIAL JEUNES – 30 ANS A PARTIR DE 8,50 € / mois

TARIFS INDIVIDUELS

TARIFS FAMILLES

consultez notre équipe de conseillers au **03 89 45 44 14**

Frédéric MEYER, David ZISS, Marie-Claire STORCHI, Evelyne LOGEL

UN CADEAU OFFERT POUR TOUT PARRAINAGE

Coupon à retourner au siège

Nom : Prénom :

Adresse complète :

Téléphone/fax : e-mail :

Je suis intéressé par la Mutuelle : SANTE – PREVOYANCE – DECES – AUTONOMIE/DEPENDANCE –
PRET IMMOBILIER ...OU AUTRE LIVRET EPARGNE

**TARIFS SPECIFIQUES
SALARIES PEUGEOT**

**Section Syndicale C.F.E. - CGC
PSA Peugeot-Citroën Mulhouse**

Tél. 03 89 09 35 64 - Fax 03 89 09 34 88
Site internet : www.cfecgc-peugeot.com
E-mail : mulhouse@cfecgc-peugeot.com

Responsable de publication : Martial PETITJEAN - **Rédacteur en chef :** Serge SEIGNEZ
Comité de Rédaction : Jean-Christophe LAUNAY - Carine RISSER - Patrick RUMMELHART
Maurice SCHNOEBELEN - Michel SEGURA - Luc TOULOUSE
conception et impression **publi-h uffholtz - CERNAY - Tél. 03 89 75 51 43 - E-mail : Publi.h@wanadoo.fr**